

Commission nationale de toponymie (CNT)

Référence : CNT/CNIG 2016-040
Date : 23 février 2016
Affaire suivie par : Élisabeth Calvarin
Téléphone : 06 84 03 91 39
Courriel : e-calvarin@wanadoo.fr ; rapporteur.cnt@gmail.com
Page : 4

Groupe de travail « CNT Documentation »

COMPTE RENDU DE RÉUNION

Objet : réunion du groupe de travail « CNT Documentation », tenue le vendredi 29 janvier 2016, de 13 heures 30 à 14 heures 30, dans la salle de réunion de la Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF) 6 rue des Pyramides – Paris 1^{er}.

Ordre du jour :

MISE EN FORME DE LA NORME INFORMATIQUE

- 1) les listes de la CNT
- 2) le référentiel toponymique
- 3) un cahier des charges
- 4) questions diverses

Complément de documentation :

- En ligne sur le site du CNIG : http://cnig.gouv.fr/?page_id=10564

Membres présents :

Organisme	Nom
CNT/CNIG président	Pierre Jaillard
CNT/CNIG rapporteur	Élisabeth Calvarin
DGLFLF	Pierrette Crouzet-Daurat
DGLFLF	Étienne Quillot
IGN	Jean-Sébastien Majka

Plusieurs absents se sont excusés, et le groupe de travail les remercie de l'avoir prévenu.

MISE EN FORME DE LA NORME INFORMATIQUE

Le projet de norme toponymique unique de la CNT date de 2006-2008 ; il avait intéressé l'IGN à l'époque, a été relancé au CNIG plénier, et intéresse le Délégué général aujourd'hui.

1) les listes de la CNT

Les formes retenues en français dans les listes de la CNT/CNIG sont considérées comme formes de référence dont l'emploi généralisé est recommandé.

Le nom en français peut désigner :

- une entité souveraine ou dépendante,
- une entité administrative,

- un ensemble régional,
- un objet géographique naturel (terrestre, maritime) ou construit (ville).

Les données de la CNT sont répertoriées dans une dizaine de listes hétérogènes, comportant chacune des champs particuliers.

- Les listes sont des documents sous forme de tableaux, en traitement de texte ou tableur.
- La longueur des listes varie beaucoup : d'une trentaine de toponymes en entrée (*Les côtes de France*) à environ 1 500 (*Le tour du monde en français*).
- Le nombre de champs varie de quatre à une vingtaine.
- Les toponymes peuvent être géocodés (codes ISO, ou similaire à celui de l'OHI), ou géolocalisés (*Les culminants*).
- Les signes diacritiques (accents) et la typographie (majuscule, minuscule, trait d'union, en droit ou en italique) doivent impérativement être respectés.

⇒ Mettre en colonnes les différents champs du référentiel toponymique (référence : CNT-CNIG 2007.28) et dire pour chacun quelles sont les listes qui les précisent¹.

Discussion

- ✓ La graphie des toponymes qui se retrouvent d'une liste à l'autre, n'étant pas forcément similaire, une telle norme ferait ressortir un défaut de mise à jour et les éventuelles variantes.
N.B. : la liste des *Collectivités territoriales* met à plat les éléments de syntaxe.
 - ✓ Ne sont intégrés dans ces listes que les toponymes qui existent véritablement, ou qui ont existé (formes anciennes en France métropolitaine ou toponymes historiques des Terres australes et antarctiques françaises [TAAF]). La toponymie des [TAAF](#) est ouverte au public.
 - ✓ La structure de la toponymie sous-marine (traitée par l'Organisation hydrographique internationale [OHI], avec la publication [IHO-IOC Publication B-6](#) du Sous-comité pour les noms des formes du relief sous-marin [SCUFN], en lien avec le Groupe d'experts des Nations unies pour les noms géographiques [GENUNG]), est presque la même que celle des TAAF.
 - ✓ Le Service hydrographique et océanographique de la marine (SHOM) échange des données toponymiques avec l'IGN à propos du littoral.
 - ✓ Différencier le fait de donner la source d'une fiche et le fait de donner la source de chaque information.
À propos des références, la base de données toponymique de l'IGN (*BDNyme*) offre une source pour le toponyme lui-même, une source pour le positionnement de l'objet qui porte le toponyme et une source englobant le toponyme dans un ensemble plus grand.
- ⇒ Besoin d'une structure d'accueil la plus complète possible, puis la remplir selon nos informations.

2) le référentiel toponymique (référence : CNT-CNIG 2007.28)

¹ Voir le projet annexe du 13 avril 2016.

Le référentiel a été créé après examen de la dizaine de réponses reçues d'une enquête lancée par Michel Tamine auprès des universités pour recenser les bases toponymiques existantes.

Formaliser une norme de développement de base toponymique signifiait en 2007, selon Hervé Le Men (IGN), un référentiel toponymique.

L'ambition de la CNT/CNIG est double :

- Établir une norme, ou un standard, ou un référentiel, en tout cas, un canevas, un cadre de référence pour établir une base de données en général, qui pourrait être utilisé par différents concepteurs ou gestionnaires s'intéressant à la toponymie ;
- À partir de ce cadre, construire une base de données propre à la CNT.

Le document « [Référentiel toponymique](#) » propose plusieurs niveaux d'analyse :

- Une table principale, qui contient des attributs géographiques, des attributs linguistiques en français et d'autres attributs ;
- Des tables annexes, notamment une table linguistique, et des tables de contigüités.

N.B. : La table linguistique est une table par toponyme, ce qui permet de gérer les formes anciennes et les sources.

⇒ Se servir de ce cadre : créer les différentes tables utiles, structurer ces tables avec les différents attributs, puis rentrer les données des listes de la CNT.

3) un cahier des charges

Le Délégué général à la langue française et aux langues de France a demandé à la CNT/CNIG un cahier des charges que la DGLFLF soumettra à une société de services pour la mise en forme de cette « norme ».

La demande d'un cahier des charges chiffré signifiait soit :

- Un coût d'objectif d'un marché ;
- Le temps nécessaire pour réaliser la prestation.

Dans le cahier des charges, il conviendrait :

- de disposer de la description de la structure de chacune des listes devant être intégrées,
- d'identifier les rubriques communes aux différentes listes,
- de connaître la façon dont ces listes seront fusionnées ou maintenues séparément,
- etc.

Il serait demandé en outre que le référentiel puisse servir de canevas pour monter une architecture informatique, et de vérifier que les données de la CNT y figurent toutes. L'objectif est de gérer les données, et à terme, que le public puisse consulter des informations mises à jour et validées par la CNT de façon permanente.

Il serait intéressant de prendre l'attache des Québécois pour connaître :

- la méthode de travail et quels sont les éléments informatiques au Québec et au Canada ;
- le dialogue Canada-Québec au point de vue informatique : ont-ils développé ensemble une même base, travaillent-ils séparément...

⇒ 1) Contacter le service informatique de la Commission de toponymie du Québec (CTQ) afin de valider l'exhaustivité du projet de référentiel toponymique.

- 2) Trouver une aide informatique pour progresser, sachant qu'il existe une volonté de coopération franco-québécoise sur le sujet informatique : *Le tour du monde en français* et *l'Introduction à la toponymie* en étant deux des fruits.

4) questions diverses

Pas de questions diverses.

Visa	Date	Nom	Organisme
Relecture	1 ^{er} - 11 mars 2016	Les participants	GT Documentation de la CNT/CNIG